

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

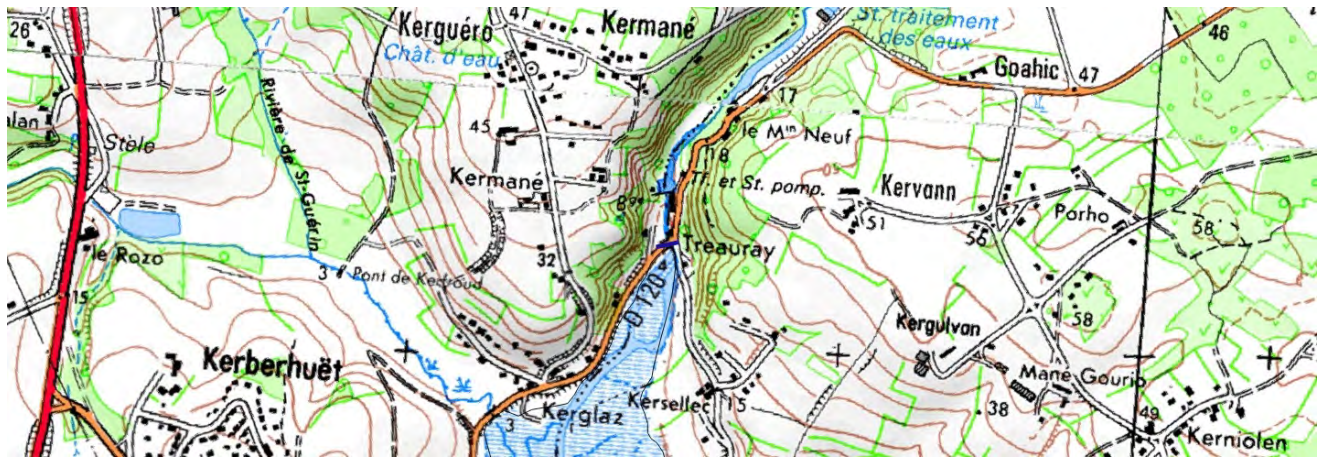
RIVIERE D'AURAY

Département du MORBIHAN / Commune de PLUNERET (56400)

Texte juridique de référence : Décret du 09 janvier 1856

Limite	Observations
Moulin de Tréauray (en limite des communes de Brech et Pluneret)	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit Tréauray mentionné sur Scan Littoral où se trouve très certainement le moulin du même nom. Positionnement confirmé par la carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante). Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont jouxtant le moulin support de la D120.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Rivière d'Auray Moulin de Tréauray

Décret du 9 janvier 1856

